

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME**

Bulletin : SOS-ENVIRONNEMENT

N°16 du Vendredi 15 avril 2005

Allocution du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, à l'occasion de la Réunion des Gouverneurs de Province et du Maire de la Ville de Bujumbura sur les questions environnementales.

Bujumbura, ORPHAN'S AID(29 mars 2005)

(suite du n°15)

Ainsi, la Forêt de la Kibira a été fortement dégradée par la déforestation, parfois par les personnes qui étaient supposées la protéger, avec la complicité de l'administration. Les conséquences de la destruction de cet écosystème ont commencé à se faire remarquer : la baisse des eaux du lac de retenue de Rwegura, l'amincissement des cours d'eau, voire leur disparition, les crues sur les rivières qui prennent leur source dans la crête Congo-Nil, et qui emportent des cultures et menacent des habitations, la pollution du lac Tanganyika, etc... Des mesures ont été prises le 17 octobre 2003 sur la protection de la Kibira. Ces mesures ont été renforcées par la réunion qui s'est tenue encore une fois à kayanza en juin 2004. Ces mesures ont été étendues aux autres réserves lors d'une réunion qui s'est tenue à Gitega en octobre 2004.

La Réserve Naturelle de la Rusizi, surtout dans son secteur Delta qui est occupée par diverses cultures, les tomates, la bananeraie, le coton. Les exploitants disent souvent, comment peut-on nous empêcher d'y cultiver quand on voit la beauté de la bananeraie y implantée, et le profit économique qu'on en tire. Oui, les cultures y sont florissantes, mais ce n'est pas l'affectation première de cette réserve. Pour la sauvegarde de la biodiversité du Lac Tanganyika, le choix est clair, il faut protéger la Réserve. Demain, la dépollution du Lac

Tanganyika risque de coûter cher, et les essences disparues ne pourront plus revenir. Des mesures de fermeture de cette réserve à toute activité humaine ont été prises, et aucune activité ne devrait plus y être tolérée avec la fin juin 2005.

Du reste, les attributions des terrains dans ce domaine intervenues à partir de 2000 ont été faites en violation flagrante de la loi qui protège la réserve.

La forêt naturelle de Bururi est occupée par des cultures. Le Parc national de la Ruvubu n'échappe pas aux agressions de l'homme.

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités ,

Ces derniers temps, des associations de la Société civile, des associations des natifs dénoncent des attributions illégales des terres domaniales en particulier les boisements. Des cas sont signalés dans certaines provinces comme Bururi, Makamba, Mwaro, etc....

Est-ce par ignorance que cela se fait ?

Passons en revue quelques dispositions légales qui ont été violées systématiquement :

1. Le Code de l'environnement dans son article 72 stipule que : « *les terres domaniales qui, aux termes des articles 1^{er} et 2 de la loi n° 1/2 du 25 mars 1985 portant code forestier, rentrent dans la nomenclature des forêts ou boisements, ne peuvent faire l'objet de cessions ou de concessions à des personnes privées sur base des dispositions du chapitre III, titre III de la loi du 1^{er} Septembre 1986 portant code foncier du Burundi* ».

2. Que disent les articles 1^{er} et 2 du Code forestier ?

- Article 1. Aux termes du présent code, on entend, d'une manière générale, par forêts ou boisements :

a) *les terrains recouverts d'une formation végétale à base d'arbres ou d'arbustes, que cette formation soit naturelle ou résultant de semis ou de plantations faits de main d'homme : capables de produire du bois ou des produits forestiers ; ou exerçant un effet indirect sur le climat, le régime des eaux ou le sol.*

b) *Les terrains qui étaient recouverts de forêts*

ou boisements récemment coupés à blanc ou incendiés, mais qui seront susceptibles de régénération naturelle ou de reboisement artificiel.

(à suivre)

Le Cabinet

La fête du travail et des travailleurs, édition 2005

Au niveau national, le thème de cette année est articulé sur la relance économique et la lutte contre le SIDA. C'est un thème bien pensé si on se réfère à la situation que notre pays est entrain de traverser. Nous exhortons tous les travailleurs et employeurs, tous secteurs confondus, d'aller en profondeur de ce thème et analyser l'état critique dans laquelle se trouve les outils de production et les ressources. Au niveau, humain, il n'y a plus à en doute, les travailleurs ont un maigre revenu qui ne leur permet plus de subvenir à leurs besoins alors que la situation sanitaire devient de plus en plus casse tête pour eux. A ajouter le VIH/SIDA, la situation se complique davantage. Ce qui fait que relance l'économie du Burundi signifie actuellement relancer tous les secteurs à commencer par les ressources qui ont trop subi des années que le pays vient de passer en guerre.

A analyser les ressources naturelles du pays, tout projet qui ne réunit pas les conditions exigées par le Développement Durable, non seulement ne réussira pas, pas enfoncera davantage notre pays.

Qu'est-ce qu'il faut entendre par ici ?

Que ce n'est plus le temps de se limiter aux seules règles du marché, que la situation aux niveau des ressources naturelles, à commencer par la terre, l'eau et l'air impose un regard nouveau à tous ceux qui pensent développer. C'est même

incontournable actuellement si on veut un développement sûr pour nous et les générations futures.

Pour s'en convaincre, comment parler actuellement le développement de l'agriculture dans notre pays sans commencer par la réhabilitation des terres ? Comment parler des sources d'énergie actuellement au Burundi sans prendre les mesures nécessaires pour les forêts menacées ? Comment parler de la bonne santé sans parler du problème des déchets ou de la pollution des sources et lacs ? Comment parler du commerce actuellement si on néglige la bio sécurité ?

La liste est longue, tellement les problèmes de l'environnement qui ont été posé par une vision du développement borné sur le marché interpellent avec plus d'acuité qu'ils sont devenus des conditionnalité pour notre survie. L'urgence étant la survie, l'environnement devrait être la base de tous les réflexions que tous les intervenants vont mener.

Pour terminer, nous vous rappelons l'article passé dans le N°15 pour vous dire que « **Exploiter puis assainir est plus coûteux que de préserver** »

Nous vous souhaitons déjà bonne fête du travailleurs et des travailleurs dans un environnement sain et prêt à répondre à vos besoins pour la relance de l'économie et la lutte contre les maladies, le VIH/SIDA en tête.

Le Cabinet

Nous rappelons à tous ceux qui reçoivent le présent bulletins qu'ils ont droit à faire passer leur commentaire sous forme d'article qui ne dépasse pas une page.

Par ailleurs, si vous avez des amis ou des partenaires que vous jugez intéressé par cette publication, n'hésitez pas à nous indiquer leurs coordonnées (Nom et prénom ou raison sociale et adresse E Mail) pour que nous lui envoyions gratuitement les numéros de SOS Environnement.

La rédaction